

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Corse

**Décision n° 1468 du 9 février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1802642S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 12569 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727058S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2018 :

Monchany Michaël NIGEND : 168 108 NLS : 8 023 963

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2018 :

Andry Marine NIGEND : 190 640 NLS : 8 039 502

Delage Marc NIGEND : 160 767 NLS : 8 017 723

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2018 :

Todesco Laurent NIGEND : 181 771 NLS : 8 037 618

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 février 2018.

*Le général, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse du Sud,*
J. PLAYS